

RÈGLEMENT DE LA COURSE Les Foulées Roses Ussoises

Article 1 – Présentation de l'événement

La course solidaire Les Foulées Roses Ussoises est un événement à but non lucratif, organisé par le foyer rural de Us, dans le but de soutenir une association ARASC: Association pour la recherche et l'amélioration des soins en cancérologie de la région de Pontoise.

Elle se déroulera le dimanche 5 octobre, à Us.

Article 2 – Caractère non compétitif

La course est **non chronométrée** et **sans classement**. Elle se veut conviviale, inclusive et ouverte à toutes et tous, sans objectif de performance. Le but est de participer et de partager un moment solidaire et festif.

Article 3 – Parcours

Les participants pourront choisir entre plusieurs parcours :

- 7 km – course nature
- 11,5 km - course nature
- 3 km – accessible à tous y compris aux poussettes.

Le départ sera donné à 10h pour les courses et 10h10 pour la marche depuis le stade Éric Bourbier à Us.

Article 4 – Inscriptions

L'inscription est ouverte à toute personne, mineure ou majeure.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Les frais d'inscription s'élèvent à 12€ pour les 7km, 15€ pour les 11,5 km et 4€ pour la marche. Les bénéfices seront intégralement reversés à l'association Arasc.

L'inscription comprend : un dossard symbolique, un cadeau de participation et un ravitaillement à l'arrivée.

Article 5 – Engagement et responsabilité

En s'inscrivant, chaque participant :

- déclare être apte physiquement à pratiquer la course ou la marche.
- s'engage à respecter le parcours, les bénévoles, et les autres participants.
- reconnaît participer sous sa propre responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol survenant pendant l'événement.

Article 6 – Sécurité

La circulation sur le parcours sera partiellement sécurisée. Les participants doivent rester vigilants et respecter le code de la route.

Une assistance médicale sera présente sur le site.

Article 7 – Environnement

L'événement s'engage dans une démarche écoresponsable.

Merci de respecter l'environnement : ne jetez aucun déchet sur le parcours. Des poubelles seront mises à disposition à l'arrivée.

Article 8 – Droit à l'image

En participant, les coureurs autorisent l'organisation à utiliser gratuitement leur image (photo ou vidéo) dans le cadre de la promotion de l'événement.

Article 9 – Annulation

En cas d'annulation de l'événement pour raisons météorologiques ou de force majeure, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Les fonds seront intégralement reversés à la cause solidaire.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.